

jeune ouvrier, aux Etats-Unis. Vingt ans après, il était considéré comme étant un des plus lettrés, à Hartford, Conn. Au lieu de s'épuiser, on regrets stériles sur son défaut d'instruction, il apprenait à lire, surtout à lire avec fruit. De même, plusieurs de nos hommes marquants aux Etats-Unis ont commencé à s'instruire après avoir atteint l'âge mûr. *L'ex-Président Johnson* n'apprit à lire qu'après son mariage. Son épouse fut son premier instituteur. On ne voit pas pourquoi l'ouvrier ou le cultivateur, fût il le plus ignorant du pays—s'il est doué d'une intelligence ordinaire et d'une volonté ferme, ne pourrait pas s'instruire et par ce moyen augmenter la somme de jouissances que procure cette vie.

Le cultivateur peut en lisant assidûment les journaux et les livres d'agriculture, améliorer sa position financière et sociale, ouvrir des horizons plus vastes à ses enfants et reprendre amplement en peu de temps ce dont la pauvreté ou la négligence l'a privé dans sa jeunesse.

**Bibliographie.**

*Nouveau Cours de calligraphie canadienne.*—Tel est le titre d'une série de dix cahiers d'écriture à l'usage des écoles primaires et supérieures, qui vient d'être publiée par l'entrepreneur libraire de St. Roch de Québec, M. J. A. Langlais. Cette série de cahiers d'écriture, sur la proposition de M. l'abbé H. Verrean, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et de M. l'abbé P. Lagacé, principal de l'Ecole Normale Laval, a été approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, à sa séance du 13 mai dernier. Outre l'avantage d'avoir été recommandée par les premières autorités à la tête de notre enseignement public, cette nouvelle publication a aussi le mérite d'être l'œuvre de l'un de nos compatriotes, et à ce titre aussi elle doit être préférée dans nos écoles, académies et collèges de préférence à des publications du même genre en langue anglaise.—Prix de vente: chaque cahier, 10 cts.; par douzaine, 90 cts.; par grosse, \$9,60; 45 grosses, \$225.

**RECETTES**

*Assoupissement chez les bestiaux.*

Il existe dans certains pâturages, des plantes telles que l'hyvale, par exemple, qui plongent le bœuf dans un assoupissement profond, une espèce de léthargie. Cet accident est considéré par quelques vétérinaires comme peu grave. D'autres ne partagent pas cette opinion, car suivant ces derniers, tôt ou tard ils doivent produire des accidents fort dangereux. Pour les éviter on doit, dès que les symptômes se manifestent, donner des lavements au savon à l'animal, le bien bouchonner, lui donner de l'eau sucrée et lui frotter le front, 15 ou 20 fois avec de l'eau sédative.

*Enflure par irritation chez le bétail.*

Les bœufs ou les vaches peuvent être gonflés par les insectes qui s'introduisent dans leur nourriture, ou par des plantes pernicieuses. Quand le gonflement se produit dans ces circonstances, le ventre de l'animal est tendu et suivi d'une réaction d'urine ou d'un pissement de sang: la fièvre est liquide et mêlée de matières sanguinolentes.

Pour remédier à tous les inconvénients provenant de cette maladie, on donne à l'animal une pinte de lait nouvellement tiré mélangé à six gros d'ammoniaque liquide (et d'un peu plus de 1 à 4 gros pour les animaux de petite taille): on donne ensuite une grande quantité de lavement au savon et quelques-uns en tabac. Une heure après la prise du lait ammoniacal, on lui fait prendre deux pintes d'eau tiède, en deux fois, dans laquelle on met cinq gros environ de poudre de charbon écrasé et deux cuillerées d'alcool camphré.

Ce traitement détruit complètement les effets pernicieux des plants et des insectes.

**TERRE A VENDRE A GRAND SACRIFICE !**

**\$500.00 seulement!!!**

**A** STE. FLAVIE, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, à deux milles de l'Eglise, trois milles de la Station du che-

min de fer, quatre milles du grand chantier de Mâtis, et dix-huit milles de Rimouski. Cette terre est de deux arpents sur quarante de profondeur; les deux tiers en culture et le reste en bois, avec grange, etc.; chemin sur le bord du fleuve; vue magnifique; claire des taxes d'Eglise; quantités de bois, de varech et de poissons (capelan) abondent et farissent sur le rivage à l'époque des semences. Le varech et le poisson sont des engrais supérieurs aux fumiers pour les jardins à patatôs (sable sec): en saive qui veut, sans frais ni empêchements.

Conditions de vente libérales. S'adresser à M. PRUDENT RENOUF, propriétaire à Trois-Pistoles, ou sur les lieux à GEORGES PELLETIER, écr.



**Soumissions — Rails d'Acier.**

DES SOUMISSIONS adressées à l'Honorable Ministre des Chemins de Fer et Canaux, seront reçues au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre, jusqu'au

**15 Juillet prochain.**

pour des Rails en Acier et des Attaches, qui devront être livrés à MONTREAL, comme suit:

- 5,000 tonnes le 1er Octobre 1879,
- 5,000 tonnes le 1er Juin 1880,
- 5,000 tonnes le 1er Octobre 1880.

Spécifications, Conditions, Blanc de Soumissions, et toutes autres informations pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau, ou au Bureau de l'Emigration Canadienne, 31, rue de la Reine Victoria, E. C., Londres, Angleterre.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer  
et Canaux,  
Ottawa, 13 juin 1879.  
25 juin 1879.



**SOUMISSIONS**

POUR LE

**CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.**

DES SOUMISSIONS pour la construction d'environ une centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI,

**VENDREDI, le PREMIER AOÛT prochain.**

Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba.

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés; qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de fer  
et Canaux,  
Ottawa, 16 juin 1879.  
26 juin 1879.